



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



CAP INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Diplôme du ministère de
l'Education nationale
de Niveau 3 inscrit au RNCP

LES OBJECTIFS :

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Ses domaines d'activités concernent la maintenance :

- des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.
- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements et collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

LES DÉBOUCHÉS :

Maintenance des ouvrages :

- de finition (carrelage, plâtrerie, revêtements de mur et de sol souple, peinture...)
- menuisier du bâtiment
- hourdeur

Maintenance des installations et équipements :

- sanitaires et thermiques
- électriques (courants forts et faibles)

SUITE DE PARCOURS :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (ex MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

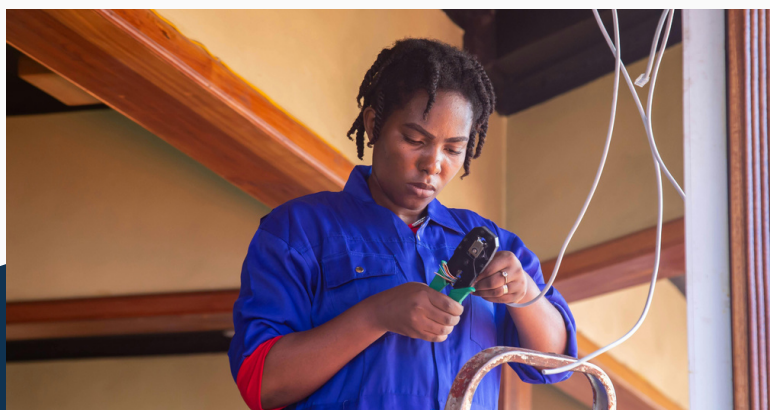
LES +++ DE LA FORMATION :

Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipement.

CMA FORMATION

Centre de Formation de Saint-André
0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**



l'Europe
Engage
à La Réunion





CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

NIVEAU 3

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

- Soit titulaire de certains CAP
- Soit jeunes issus de la classe de 3^{ème}

EQUILANCES PASSERELLES

Pas d'équivalence

Spécialisations possibles : (CAP Métallier, CAP Peintre applicateur de revêtements, CAP Maçon, CAP Monteur en installation sanitaire)

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en août ou en septembre. Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

Réparer et poser des revêtements muraux

Utiliser des échafaudages

Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Etude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques
- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Education physique et sportive
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante étrangère
- Langue vivante (bloc facultatif)
- Mobilité (bloc facultatif)

DURÉE

2 ans en alternance

Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Evaluation en fin de formation : ponctuel écrit et oral
Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la validation du nombre d'heures de formation effectués en centre.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salle informatique, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

